

L'écho de TREMOUILLE

JANVIER – FEVRIER
2021



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

LE MOT DU MAIRE



Une nouvelle équipe pour un nouveau mandat et de nouveaux défis...

Cela fait maintenant un peu plus de 6 mois que notre conseil municipal de Trémouille a été élu. Ne pouvant le faire de façon conviviale et festive, je profite de ces quelques lignes pour remercier tous ceux qui nous ont accordé leur confiance lors du dernier scrutin, mais aussi pour assurer tous les habitants de Trémouille, vous toutes et tous, de notre dévouement, notre écoute et notre attention. Nous formons une équipe empreinte de diversité permettant échanges et concertation.

Ces 6 premiers mois ont été intenses, entre installations des élus, des commissions, gestion du quotidien, poursuite des travaux en cours et réflexion sur de nouveaux projets. Nous travaillons avec volonté, rigueur et sérieux afin de conduire au mieux la destinée de notre commune dans cette conjoncture de crise sanitaire et économique. En effet, l'année 2020 vient de se terminer et elle nous a rappelé combien la santé est importante, les équilibres économiques fragiles. En très peu de temps, un virus a perturbé la marche du monde et rebattu toutes les cartes.

J'espère pour nous tous, que cette nouvelle année sera meilleure à tous égards et gage de nouveaux horizons. Poursuivant les travaux en cours, nous travaillons à la conception de projets nouveaux, et veillons à préserver les intérêts communaux au sein des projets communautaires (PLUi, SCOT, Pays, etc....). Il s'agira de tenir sa place afin de réussir les transitions inévitables tout en préservant la quiétude des habitants dans notre commune.

La commission communication communale s'emploie, outre cette publication, à développer différents supports de communication et d'information à votre intention. A ce titre, sachez que le site internet communal est en complète réorganisation et sera dans les prochains mois, de nouveau opérationnel.

Lorsque vous lirez ces lignes, l'année 2021 sera entamée, mais je tiens à vous souhaiter, à vous et vos proches, une année à la hauteur de vos espérances. Que le bonheur, la chance et la santé soient au rendez-vous et vous permettent épanouissement professionnel et personnel.

Vous souhaitant bonne lecture, bien à vous

Le Maire,
Joëlle NOËL



UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL & un nouveau CCAS



Le conseil municipal compte 11 élus

Maire: Joëlle NOËL
1^{ère} adjointe: Christiane SERRE
2^{ème} adjoint: Christophe BONHOMME
Alexandra Bapt : conseillère municipale
Elise Valentin : conseillère municipale
Henri Ginon : conseiller municipal
*Marc Lacoste : conseiller municipal
Julien Mourgues : conseiller municipal
Jean-Christophe Victori : conseiller municipal
Raymond Corre : conseiller municipal
Michel Sureau : conseiller municipal

* Absents sur la photo

Centre communal d'Action Sociale (CCAS)

Elus:

Joëlle Noël
Alexandra Bapt
Christiane Serre
Elise Valentin

Habitants :

Chantal Andraud
Robert Bonhomme
Annie Martin
*Simone Maury

Représentants & délégués aux différents organismes

Communauté de communes Sumène-Artense (CCSA):

Joëlle NOËL titulaire, Christiane SERRE suppléante

Syndicat des eaux de la Haute Artense : Christophe Bonhomme et Elise Valentin, 2 titulaires

Syndicat départemental d'énergies du Cantal : Jean-Christophe Victori et Michel Sureau, 2 délégués

Parc des Volcans d'Auvergne: Julien Mourgues, titulaire et Michel Sureau, suppléant

Syndicat AGEDI: Elise Valentin, titulaire et Christiane Serre, suppléante

Correspondant Défense: Jean-Christophe Victori

Association des communes forestières: Julien Mourgues et Jean-Christophe Victori

CIT : Elise Valentin, déléguée

UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL & un nouveau CCAS



Commissions communales

Commission Communale d'Appels d'offres (CAO):

Présidente : Joëlle Noël

Titulaires:

Christophe Bonhomme

Raymond Corre

Marc Lacoste

Suppléants:

Alexandra Bapt

Julien Mourgues

Michel Sureau

Communication: Christophe Bonhomme, Joëlle Noël, Christiane Serre , Elise Valentin

Tourisme: Alexandra Bapt, Raymond Corre, Julien Mourgues, Christiane Serre

Travaux et urbanisme: Christophe Bonhomme, Raymond Corre, Julien Mourgues, Joëlle Noël, Elise Valentin, Jean-Christophe Victori

INFOS communales



CONTACT

Mairie de Trémouille – le bourg -15270 TREMOUILLE

Téléphone: 04 71 78 50 76

Courriel : mairie@tremouille.fr

Horaires d'ouverture de la mairie:

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

09h00 -12h30 / 13h30 -15h30

Samedi matin: 10h00 - 12h00

Site Web: www.tremouille.fr (en remaniement actuellement)

Tourisme (Camping des Bruyères & Gites communaux)

Mairie – le bourg – 15270 TREMOUILLE

04 71 78 50 76

Contact: Christine CHAVIGNIER

Courriel: tourisme@tremouille.fr

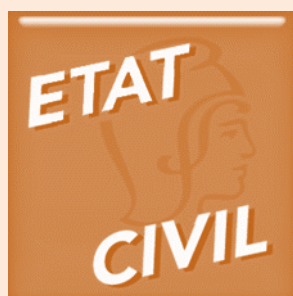


INFOS communales



Au 1^{er} janvier 2021, 5 agents communaux travaillent à votre service et celui de la commune

- ◆ Marie-Claude GENEIX : secrétaire de mairie. Titulaire de la Fonction Publique Territoriale. 32h /semaine
 - ◆ Patrick MALGUID: employé communal. Titulaire de la fonction Publique Territoriale. Temps plein
 - ◆ Christine CHAVIGNIER : animatrice touristique. En contrat à durée indéterminée 17,5 h/semaine annualisées
 - ◆ Martine BAPT : agent saisonnier en soutien au tourisme . 3h/sem annualisées du 12/06/2020 au 12/06/2021
 - ◆ Isabelle AURIEL : agent contractuel. 1h/semaine.(Ménage église & salle des fêtes)
- et
- ◆ Surveillant de baignade sur la plage communale: employé durant les 2 mois estivaux



Etat civil 2020

Décès: PAPON Marie-Louise née BOYER domiciliée à Daymas, décédée le 22 octobre 2020 à Condat

Naissance : Marin-Loup FARINI domicilié à Auzerette, né le 10 novembre 2020 à Villefranche de Rouergue

Permis de construire 2020

- permis de construire: 1
- déclarations préalables de travaux : 3
- Certificats d'urbanisme : 19



Repas et colis des aînés

Cette année, il a été proposé à nos 56 aînés un colis de Noël ou, à défaut d'un repas pris en commun en décembre, un bon cadeau pour 1 repas au Cœur des Lacs à une date de leur choix.

37 personnes ont choisi le colis et 19 préfèrent le bon pour un repas.



Père Noël des enfants

Cette année le père Noël est passé directement dans la maison de 9 des enfants de notre commune

LES TARIFS COMMUNAUX EN VIGUEUR à partir du 1^{er} février 2021



CAMPING

Tarifs journaliers

+14 ans et Adulte	2 €	Caravane	5 €
Enfants – 4 ans	Gratuit	Camping-car	5 €
Enfant de 4 à 14 ans	1 €	Garage mort	3 €
Animaux	Gratuit	Vidange et plein d'eau	4 €
Tente 2 personnes	3 €	Jeton lessive	3 €
Tente + 2 personnes	5 €	Electricité /jour	2 €
Douches	1,50 €	Caution prise électrique	40 €
camping-car stationnement sans service	forfait 6 €	Taxe de séjour adulte/ jour, Selon tarif défini par CCSA	

Haute saison	Semaine (7 nuits)	nuitée
Vacances scolaires, 01/07 au 31/08/2021	450 €	
Pentecôte, Ascension	450 €	**
Autres dates	320,00 €	70,00 €**
Taxe de séjour adulte	Selon tarif défini par CCSA	Selon tarif défini par CCSA



GITES

** se renseigner en mairie sur les conditions

Caution: montant de la location - Electricité en supplément: Compteur individuel : 0,15 € le Kwh – Accès WIFI gratuit

LES TARIFS COMMUNAUX EN VIGUEUR à partir du 1^{er} février 2021

Salle Polyvalente :

- Associations communales : Gratuit
- Associations extérieures : Gratuit
- Habitant de la commune : 70 €
- Personne extérieure commune : 130 €

* Caution 100 €, laquelle sera rendue, en cas de problème une retenue sera appliquée en fonction des dommages

* Etat des lieux systématique

* Attestation de responsabilité civile du locataire responsable sera exigée en mairie

Prêt de Tables et Bancs

Gratuit entre communes

Gratuit aux Associations communales

Gratuit aux Associations extérieures avec une Caution de 100 €.



Concessions cimetière

- Concession simple : 100€
- Concession double: 200€
- Colombarium : 350€ pour 1 case de 2 urnes

Infos au fil du temps.....

Derniers Conseils municipaux : les principales décisions

15 octobre 2020

Fonds Cantal Solidaire

Programme est établi sur 3 ans; Il concerne l'achat d'un tracteur en 2019, la réfection de la voie communale du Couffin – Planchette en 2020 et de la route des Hurquets pour 2021.

Approbation de la tranche 2020

Réception des travaux assainissement du camping

Les travaux concernent la mise aux normes de l'assainissement du camping.

Cout global de 50 725,02 € TTC. subvention de 12 681,26 €

Adressage

Présentation du dossier d'adressage, définition, méthode, projet pour la commune : création de rues et numérotation. Organisation d'une réunion publique samedi 17 octobre à 10h – Salle polyvalente de la mairie dans le respect des mesures sanitaires et ne pouvant accueillir que 20 personnes. De ce fait, les plans des différents secteurs resteront affichés et consultables en mairie aux heures d'ouverture durant plusieurs semaines



7 décembre 2020

Validation du dossier d'adressage. Cf page suivante

Renouvellement de l'adhésion de la commune au SIG (Système d'Information Géographique)

Permettant de bénéficier de l'accès à toutes les cartographies communales (météo, routes, réseaux d'eau, assainissement...).

Don Vésubie

Suite aux terribles inondations et glissements de terrains survenus le 3 octobre dans Alpes Maritimes et concernant notamment les vallées de la Roya et de la Vésubie. Une demande de dons est faite auprès des communes ; les fonds étant gérés par l'Association des Maire de France. Approbation du principe de don aux communes sinistrées d'un montant de mille euros.

Vente d'une parcelle de la section de Trémouille - la Vidal à TDF

TDF souhaiterait acquérir une parcelle actuellement louée, appartenant à la section Trémouille-La Vidale. Sur cette parcelle sont implantées une antenne télévision couplée d'une antenne 3G. TDF veut faire évoluer l'antenne 3G en 4G, pour se faire et pour ne pas interrompre le réseau durant les travaux, la société veut acquérir les deux parcelles cadastrées 326 et 327 représentant une surface totale de 50 m² pour un montant de 5 000 €. Le conseil valide le principe du projet à la majorité. Les sectionnaires électeurs seront prochainement invités à un vote consultatif sur ce projet.

Vote d'une enveloppe de 25% pour la section investissement du BP 2021

Afin que la commune puisse poursuivre son activité jusqu'à l'adoption du prochain budget, celle-ci continue à procéder au recouvrement des recettes et à mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. Concernant les investissements, le conseil municipal, engage et mandate les dépenses dans la limite de 25% du montant des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Adoption de La régie " Recettes des Activités Touristiques "

A ce jour la commune possède 3 régies (Gites - Camping - Photocopies). Le ministère des finances publiques ordonne la rationalisation des régies. Sur proposition du percepteur, celle des photocopies est supprimée et les 2 autres seront regroupées en une seule régie dite « *Recettes des Activités Touristiques* » ; Le régisseur est Mme Marie-Claude GENEIX.

Renouvellement de l'adhésion de la commune au PECF

Programme de reconnaissance des Certifications Forestières

Aide financière aux artisans et commerçants de la commune dans le cadre de la COVID 19

Les aides financières en faveur des commerces relèvent de la compétence de la Communauté de Communes.

25 janvier 2021

Révision des tarifs communaux

Camping, gîtes, salle polyvalente, concessions... cf page précédente

Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Prévision des travaux de voirie à hauteur de 80 000 € HT donnant lieu à demande de subvention au titre de la DETR.

Travaux ONF

Approbation de la convention de gestion proposée par ONF régissant les travaux de coupe sanitaire d' Auzerette

Approbation du Pacte de Gouvernance de la CCSA

La loi du 27 décembre 2019 permet aux communautés de communes de décider, par délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal, notamment pour mieux identifier et informer les communes. La CCSA est composée de 16 communes membres, lesquelles élisent des représentants pour siéger au conseil communautaire. Le nombre de représentants par commune est fonction de la population. Comme Trémouille, 9 autres communes ont seulement 1 représentant.

Ramassage des encombrants

Un ramassage d'encombrants va être prochainement organisé sur la commune ; Vous pouvez vous inscrire en mairie :

- par courriel mairie@tremouille.fr
- Par téléphone au 04 71 78 50 76 aux horaires d'ouverture
- En **précisant bien les informations suivantes**:
 - Nom , prénom
 - Nature des encombrants à évacuer
 - Quantité
 - Lieu de stockage (facile d'accès ou bordure de route de préférence)



Poursuite des travaux initiés lors de la précédente mandature

Les travaux de mise aux normes de l'assainissement du camping, par l'entreprise Jean Mage de Montgreleix.

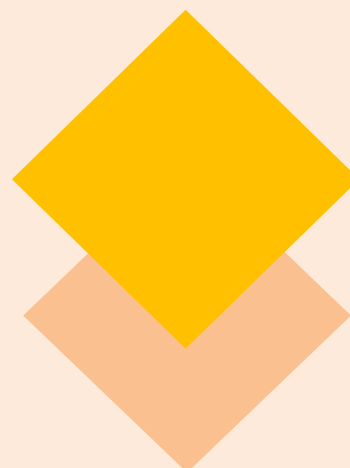
Cette installation permet d'être aux normes , y compris dans le cas d'augmentation de quelques emplacements au camping



Travaux réalisés



Restauration du socle du Crucifix au cimetière par Patrick Malguid



Adressage

Les 180 habitants de la commune sont répartis sur 54 « lieux-dits ». Cinq de ces lieux-dits auront des noms de rues. A ce jour , 305 numéros seront attribués .



Auzerette : Route de la Grange des Bois et Impasse des Parrots
Coudert : Route de la Forêt - Route de la Rouchasse - Rue du Puits - Place du Jeu de Quilles
La Crégut : Route de l'Artense - Impasse des Biaux - Route du Lac Naturel - Rue des Jonquilles
Le Pacher Daval : Route des Bruyères
Le bourg de Trémouille: Rue de la Roue St Martin - Route du Gabacut
Création de Lieux-dits : Les Roussilles ; Chantalouette ; Les Faux Monnayeurs ; Le Réal

Ce projet communal est issu du travail collaboratif entre les élus et la poste ; Dans notre commune à l'habitat dispersé sur presque 3 000 ha et réparti en 54 lieux dits, le projet d'adressage prend tout son sens, notamment pour les secours, l'installation de la fibre et les livraisons.

Le projet est a été adopté par le conseil municipal. L'heure est à la réalisation de devis pour la mise en œuvre (numéros et panneautage).

Projet d'implantation d'une Antenne 4 G sur la commune, site du Cheylat

Depuis quelques années , l'Etat s'est engagé, au côté des collectivités territoriales, dans la couverture en très haut débit fixe de l'ensemble du territoire, notamment à travers le « Plan France Très Haut Débit ».

Le 1er avril 2016, cet appel à projets dénommé « France Très Haut Débit – 800 sites stratégiques » a été approuvé par un arrêté du Premier Ministre. C'est dans le cadre de cet appel à projet « pour la couverture de zones de développement économiques, zones touristiques ou équipements publics ayant un intérêt économique, non couverts en téléphonie mobile » que le site du lac de LASTIOULLES a été identifié par le Département du CANTAL en concertation avec les acteurs locaux.

En 2017, le site de LASTIOULLES a été reconnu comme site mobile stratégique prioritaire. Suite aux exigences de l'ABF Architecte des Bâtiments de France), le montant des travaux est estimé à 266 272 euros HT et financé par l'Europe, la Région et le Département.

La Région, en partenariat avec la commune de Trémouille, la commune de Champs sur Tarentaine, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, le Conseil départemental du Cantal, et la Préfecture du Cantal, a mené des études visant à déterminer le lieu d'implantation de l'antenne relais permettant de répondre à l'objectif visé : couvrir en 3G-4G du site du lac de LASTIOULLES, de la commune de Trémouille et de la Commune de Champs sur Tarentaine. Dans ce cadre, l'implantation sur différentes parcelles a été étudiée. Cette implantation est conditionnée par de multiples contraintes techniques et réglementaires, étant notamment précisé que l'effet miroir des ondes sur le lac et la faible puissance des antennes ont imposé une implantation proche du lac afin de limiter la perte de rayonnement et de couverture 3G.

Par une requête en référé suspension introduite le 13 novembre 2020, des plaignants ont demandé la suspension de l'arrêté du 12 juin 2020 (permettant le lancement des travaux) et l'arrêt immédiat des travaux. Par l'ordonnance en date du 3 décembre 2020, le juge des référés du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a rejeté la requête des plaignants ; les requérants n'ont pas fait de pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat et abandonnent leur procédure au fond devant le Tribunal Administratif. L'ordonnance définitive rendue le 8 février 2021 par le TA de Clermont-Ferrand prend acte du désistement des plaignants et permet la reprise des travaux. Depuis, un acte de vandalisme est à déplorer. Acte qui pénalise les habitants en attente de service public de communication, en raison du retard qu'il génère. Une plainte a été déposée et la gendarmerie poursuit activement son enquête.

Élagage

Depuis le mois de décembre, les épisodes de gel, venteux et neigeux ont mis en évidence l'importance d'entretenir les haies, arbres et arbustes, afin de limiter les problèmes en bordure de voirie. Il est important de ne pas pénaliser la circulation par des chutes de branches ou d'arbres sur la voirie, sur les câbles électriques basse tension ou téléphoniques d'une part et de ne pas provoquer d'accident d'autre part.

Tous concernés

Il faut savoir que chaque propriétaire et locataire (décret du 26 août 1987) est dans l'obligation d'entretenir et d'élaguer le cas échéant, les plantations et végétations situées aux abords des réseaux et voirie.

En effet, dans le cas des routes, les arbres et leurs branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public. La municipalité encourage donc chaque propriétaire, dont les végétaux empièteraient sur les routes, à satisfaire à ces obligations d'entretien et d'élagage. En vertu de l'article R116.2-5 du code de la voirie routière, il est interdit de laisser pousser les haies et arbres à moins de deux mètres du domaine public.

Ces opérations d'élagages sont d'autant plus nécessaires, que les sécheresses successives fragilisent bon nombre d'arbres et accentuent leur dépérissement. Dans le cas contraire, la responsabilité du propriétaire riverain pourrait être engagée si un accident survenait en raison de la non application des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

A cet égard, des travaux seront prochainement réalisés sur les plantations incombant à la commune.

